UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1163^e séance, tenue le mardi 19 mars 2024, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES: la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, David Francoz, Michel Janosz, Carmela Cucuzzella, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Delphine Périé-Curnier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : David Lewis, Sophie Parent, Marie-Alice Belle ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Martin Guimond ; les étudiantes, les étudiants : Alecsandre Sauvé-Lacoursière, Enrique Colindres ; les observatrices, les observateurs : Pierrette Gaudreau, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon), Annik Gélineau, Michèle Glémaud

Invitations : pour les délibérations CE-1163-6.1 à 6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite ; pour la délibération CE-1163-6.1, de la Faculté des arts et des sciences : Mireille Tremblay, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction ; pour la délibération CE-1163-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Christian Leduc, directeur du Département de philosophie ; pour la délibération CE-1163-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Stéphanie Bernier, professeure adjointe au Département des littératures de langue française

ABSENCES: le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les doyennes, les doyens : France Houle, Frédéric Bouchard, Patrick Cossette, Michel Carrier, Simon De Denus, Sylvie Dubois, Jean-François Bouchard ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesus Vasquez-Abad, Françoise Guay ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Bérengère Houzé ; les membres diplômés : Sylvain Dubé : les étudiantes, les étudiants : Audréanne Matte-Landry, Louis Malenfant-Poulin ; les observatrices, les observateurs : Stéphanie Gagnon, Nicole Languerand

PRÉSIDENTE: la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

CE-1163-1 ORDRE DU JOUR

6.

L'ordre du jour adopté se lit :

- 1. Ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la 1162^e séance tenue le 20 février 2024
- 3. Affaires découlant du procès-verbal
- 4. Information et questions
 - 4.1 Calendrier des séances de la Commission des études
 - Calendrier pour l'année 2024-2025
 - Calendrier pour l'année 2025-2026 (provisoire)
- 5. Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
 - Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences Département de linguistique et de traduction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0) : création d'une orientation Langues et cultures autochtones
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences Département de philosophie
 - Modification aux programmes de premier cycle :
 Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0), Majeure (1-195-2-0) et Mineure (1-195-4-0) en philosophie
 Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie (1-148-1-5)

Baccalauréat en philosophie et études classiques (1-199-1-0) Baccalauréat en science politique et philosophie (1-247-1-0) Mineure en éthique et droit (1-198-4-0)

- 6.3 Faculté des arts et des sciences Département des littératures de langue française Faculté des arts et des sciences Direction
 - Modification au programme de Mineure en études québécoises (1-375-4-0), devenant *Mineure en culture québécoise* (1-375-4-1)
 - Modification aux programmes de Baccalauréat par cumul en Gestion de projets (profil gestion de projets en art), et de Baccalauréat par cumul en Cultures, sociétés et religions

7. Rapport de la Sous-commission des études supérieures

- 7.1 Faculté de médecine Direction
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-6-2)
- 7.2 Faculté des arts et des sciences Département d'informatique et de recherche opérationnelle
 - Abolition du programme de Maîtrise en commerce électronique (2-177-1-0)
- 7.3 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours
 - Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion, spécialisation Ingénierie financière – cheminement avec projet supervisé (3463), et à la version anglaise MSc Specialization Financial Engineering – Supervised Project Stream (3263)
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance régulière
- 10. Clôture de la séance

CE-1163-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1162^e SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1162^e séance, tenue le 20 février 2024, tel que présenté.

CE-1163-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1162^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1163-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1163-4.1 Calendrier des séances de la commission des études

- Calendrier pour l'année 2024-2025
- Calendrier pour l'année 2025-2026 (provisoire)

2024-A0033-1163-134, 2024-A0033-1163-135

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point. Le document 2024-A0033-1163-134 présente le calendrier des séances de la Commission proposé pour l'année 2024-2025 (remplaçant le document 2023-A0033-1152-085, sur le calendrier 2024-2025 provisoire, qui avait été déposé et adopté sous réserve à la 1152e séance du 21 février 2023 [CE-1152-4.1]). Le document 2024-A0033-1163-135 présente le calendrier provisoire des séances de la Commission proposé pour l'année 2025-2026 ; ce calendrier sera confirmé au printemps 2025.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2024-2025, et le calendrier (provisoire) de ses séances pour l'année 2025-2026, conformément aux documents 2024-A0033-1163-134 et 2024-A0033-1163-135.

CE-1163-4.2 Formation L'intégrité en contexte universitaire

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, signale qu'une formation en ligne (non obligatoire) a été conçue à l'intention du personnel enseignant de l'Université. Intitulée *L'intégrité en contexte universitaire : des règlements disciplinaires aux pratiques exemplaires en enseignement*, cette formation se veut complémentaire à la formation destinée aux étudiantes et aux étudiants, et comporte deux sections, la première portant sur le cadre réglementaire de l'Université et sur les procédures pour son application, et la seconde portant sur les bonnes pratiques, offrant une série de conseils et ressources utiles. Le module de formation est accessible par un lien sur le site Intégrité, ainsi qu'à travers la plateforme StudiUM-FC. Une communication sera diffusée auprès des membres du personnel enseignant au cours du mois de mars.

CE-1163-5 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études

- Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal 2024-A0033-1163-130, 2024-A0033-1163-130.1

La présidente, Pascale Lefrançois, présente ce point.

Le projet d'adopter une politique pour officialiser l'engagement de l'Université envers sa communauté étudiante qui a des responsabilités parentales a vu le jour il y a environ quatre ans. Dans ses recommandations pour l'année 2020-2021, l'ombudsman évoquait l'adoption d'une telle politique, qui faisait d'ailleurs partie du plan d'action institutionnel 2020-2023 en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Un groupe de travail piloté par les Services à la vie étudiante (SVÉ) a été mis en place à l'automne 2021 et a proposé une première version de politique, laquelle a été soumise pour consultation à plusieurs groupes (vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, doyennes, doyens, vice-doyennes, vice-doyens, secrétaires de faculté, associations étudiantes, Bureau du registraire).

La politique proposée définit les conditions faisant en sorte qu'une étudiante ou un étudiant ait le statut d'étudiant-parent (femme / personne enceinte ; personne en processus d'adoption ; personne vivant avec son enfant de moins de 12 ans ou celui de sa conjointe ou de son conjoint ; personne vivant avec son enfant de 12 ans ou plus atteint d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'un trouble grave de santé mentale, ou celui de sa conjointe ou de son conjoint). Elle précise que les responsabilités parentales associées à la grossesse, à l'adoption ou aux besoins liés à la prise en charge de l'enfant (comme les besoins de soins de santé en dehors du contrôle du parent) peuvent justifier une mesure adaptative ou une absence à une évaluation. La politique stipule que, dans les programmes où le temps partiel est autorisé, le statut d'étudiant-parent permet d'avoir le statut réputé temps plein avec l'inscription à 6 crédits par trimestre ; la reconnaissance de ce statut réputé temps plein par un tiers hors de l'UdeM n'est toutefois pas assurée. La politique prévoit également les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, ainsi que les mécanismes d'application et de suivi. L'entrée en vigueur de la politique est prévue au trimestre d'automne 2024. La

présentation reporte aux documents 2024-A0033-1163-130 (projet de politique) et 2024-A0033-1163-130.1 (sommaire décisionnel).

La présidente précise que la politique ne sera pas associée à des modalités de prolongation de la durée des études (autres que celles déjà prévues dans les règlements pédagogiques, et maintenues); les accommodements concernent les situations d'absences; la politique ne prévoit pas d'accommodements en regard des horaires de cours ou d'examens. En lien avec la mise en application de la politique et avec le soutien auprès des unités dans cette démarche, des balises interprétatives sont en préparation. La préparation de la politique a comporté la comparaison avec des politiques correspondantes appliquées par d'autres universités québécoises (la politique définie est comparable à celle de l'Université Laval).

Au cours de la discussion qui a suivi, des questions et avis portent sur les points suivants : volume estimé de demandes (en regard d'inquiétudes quant à la disponibilité des ressources pour les traiter, selon les unités, et considérant que dans certaines unités, la proportion d'étudiantes et d'étudiants ayant un statut parental pourrait s'avérer significative) ; modalités d'application et mesures de sensibilisation et de soutien ; rôle de la direction des SVÉ ; date d'entrée en vigueur de la politique, en lien avec les étapes de préparation et d'information auprès des unités. Le principe de la politique est reçu favorablement, mais des éléments de sa mise en application demandent à être précisés.

En réponse à ces avis, la présidente apporte les précisions suivantes. Sur le volume estimé de demandes, et après vérification auprès d'universités appliquant une telle politique, il n'est pas attendu que la politique donne lieu à une surcharge de demandes à traiter ; on doit également tenir compte du fait que le motif d'absence concerné par la politique est déjà reconnu parmi les motifs acceptables, et du fait que la politique s'appliquera uniquement pour les programmes pouvant être suivis à temps partiel ; la politique permet plutôt d'uniformiser une pratique déjà en cours. Sur la mise en application de la politique et la préparation en conséquence des unités, des balises interprétatives seront finalisées et diffusées au cours de l'été (celles-ci ne peuvent pas être publiées tant que la politique ne sera pas adoptée); il sera possible de prévoir des séances d'information, entre autres avec les vice-doyennes et les vice-doyens aux études et avec les responsables de programmes. La direction des Services à la vie étudiante exercera un rôle semblable à celui qu'elle tient, avec succès, pour le traitement des demandes des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, et exercera un rôle de sensibilisation. Les rôles et responsabilités dans les unités sont décrits de manière générale dans la politique, et seront explicités dans les balises interprétatives ; notamment, celles-ci préciseront les modalités d'accommodement pouvant ou ne pouvant pas être appliquées ou acceptées ; une question ayant porté sur ce sujet, il est mentionné que les modalités de la politique n'auront pas pour effet de réduire l'accessibilité à des programmes de bourses. Sur la date d'entrée en vigueur de la politique, le secrétaire général, Alexandre Chabot, indique que celle-ci devra être précisée, selon l'horizon souhaité du trimestre d'automne 2024 ; de cette façon, on disposera d'une période de préparation en vue de la mise en application de la politique; dans le cas où le délai prévu s'avèrerait insuffisant, il restera possible de ramener la question la Commission et de sursoir à la date d'entrée en vigueur, au besoin. La Commission constate que les précisions apportées répondent aux questions et préoccupations présentées.

Comme indiqué dans le projet de politique, les demandes seront reçues par le Bureau du registraire, qui en fera l'évaluation aux fins de leur acceptation ou de leur refus, et qui acheminera les demandes acceptées aux unités concernées. Le statut parental de l'étudiante ou de l'étudiant sera enregistré dans le dossier étudiant à la suite de la première demande, et celle-ci pourra être renouvelée chaque année selon une procédure allégée. Il sera fait en sorte

que le document reste disponible dans le centre étudiant (avec les mesures de confidentialité exigées), afin de pouvoir le téléverser dans le formulaire de justification d'absence.

La Commission convient des amendements suivants, à apporter au texte proposé de la politique : à l'article 8, le premier paragraphe se lira : « Le vice-rectorat responsable des études devra, au terme des deux premiers trimestres de son implantation et, par la suite, tous les deux ans, évaluer l'application de la présente Politique » ; au deuxième paragraphe, on ajoutera « «une personne représentant les unités académiques » à la composition du comité de révision. Une préoccupation étant présentée en ce que, à l'article 7.2, le congé ou l'absence pour responsabilité parentale soit confondu avec le congé parental, il est mentionné que cet élément pourra être précisé dans les balises interprétatives. Sur la modalité, à l'article 7.4, d'identifier un responsable des demandes d'adaptation dans les unités académiques, il est précisé que les démarches en ce sens pourront être prévues au cours de l'été, mais après que l'information relative à l'adoption de la politique aura été diffusée et que les balises interprétatives seront disponibles ; un plan de communication sera préparé par le vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, ainsi que des modalités de soutien et d'information auprès des unités. On prend note de prévoir également des modalités de communication (information et sensibilisation) auprès des membres des corps enseignant et professoral.

La Commission procède à l'adoption de la proposition de politique, telle qu'amendée ; le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée, à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte la Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal, laquelle entrera en vigueur au trimestre d'automne 2024 (à compter du 1^{er} septembre 2024), conformément au document 2024-A0033-1163-130 amendé, déposé aux archives.

CE-1163-6 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Marie Achille, vice-doyenne aux études de premier cycle et à la réussite, ainsi que, de cette Faculté, Mireille Tremblay, professeure titulaire au Département de linguistique et de traduction (point 6.1); Christian Leduc, directeur du Département de philosophie (point 6.2); Stéphanie Bernier, professeure adjointe au Département des littératures de langue française (point 6.3).

- CE-1163-6.1 Faculté des arts et des sciences Département de linguistique et de traduction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0): création d'une orientation Langues et cultures autochtones 2024-A0033-1163-131, 131.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique propose la création d'une nouvelle orientation, Langues et cultures autochtones, s'ajoutant aux trois autres orientations du programme (Langue et société; Langue et technologie; Langue et cognition); grâce à la collaboration de plusieurs départements de la Faculté des arts et des sciences, les cheminements ainsi offerts par le programme proposent une formation

spécialisée, mais développée en contexte interdisciplinaire. Constituée de cours déjà existants (provenant du Département de linguistique et de traduction et d'autres départements de la Faculté), bénéficiant d'expertises professorales déjà ou prochainement présentes (en langue innue et en langues mayas), et pouvant s'appuyer sur l'offre de cours du Centre de langues, l'orientation Langues et cultures autochtones permettra de concrétiser les composantes du plan stratégique du Département de linguistique et de traduction, définies en lien avec les recommandations du rapport du comité ÉDI départemental. Cette orientation proposera des objectifs liés à l'acquisition d'une formation de base en langues autochtones, associée à une formation interdisciplinaire, par l'acquisition de connaissances sur les enjeux et défis propres à l'apprentissage, à la description, à la documentation et à la revitalisation des langues autochtones. La structure de la nouvelle option (segment 74) comportera le tronc commun général à toutes les orientations (segment 01, comportant 27 crédits de cours obligatoires, de 9 à 30 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix), un tronc commun d'orientation (bloc 74A - Langues et cultures autochtones, comportant 12 crédits de cours obligatoires), et de 21 à 39 crédits de cours à option (blocs 74B à 74J, dont un bloc de cours de langues autochtones [bloc 74B] et des blocs de formation complémentaire en études autochtones [bloc E], en linguistique [bloc 74F] et en anthropologie [bloc 74H]). Pour le bloc 74B – Langues autochtones (de 12 à 15 crédits), des modalités de reconnaissance d'acquis, d'exemption ou de reconnaissance de crédits pourront être appliquées (par exemple, pour les étudiantes et les étudiants possédant une connaissance préalable d'une langue autochtone [niveaux L1 ou L2], ou ayant suivi une formation en langues autochtones dans un autre établissement universitaire québécois ou canadien). Le programme de Baccalauréat suivi selon cette nouvelle orientation donnera accès à la poursuite des études au deuxième cycle (dont les programmes de Maîtrise en linguistique, et de DESS en récits et médias autochtones), et permettra de compléter les cours préalables aux programmes de Maîtrise professionnelle en orthophonie (MPO) et de Maîtrise professionnelle en audiologie (MPA). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-131.

En réponse à des questions présentées, des précisions portent sur les modalités permettant de suivre des cours dans une langue autochtone autre que la langue innue dans une autre université et des modalités de reconnaissance d'équivalence ; sur des collaborations ou initiatives pour l'ajout de contenus à l'orientation proposée ; sur les démarches du vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, en collaboration avec les facultés et le Bureau du registraire, pour la mise en œuvre de modalités de reconnaissance d'équivalences ou d'acquis expérientiels. Des félicitations sont mentionnées, soulignant l'opportunité de développer l'orientation proposée à partir de cours déjà existants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0): création d'une orientation Langues et cultures autochtones, au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1163-131.

CE-1163-6.2 Faculté des arts et des sciences – Département de philosophie

- Modification aux programmes de premier cycle :

Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0), Majeure (1-195-2-0) et Mineure (1-195-4-0) en philosophie

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie (1-148-1-5)

Baccalauréat en philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Baccalauréat en science politique et philosophie (1-247-1-0)

Mineure en éthique et droit (1-198-4-0)

2024-A0033-1163-132, 132.1

Répondant à plusieurs recommandations du rapport d'autoévaluation des programmes, la modification aux programmes de premier cycle du Département de philosophie concerne en premier lieu le programme de Baccalauréat spécialisé en philosophie (et la modification de concordance aux programmes correspondants de Majeure et de Mineure), et donne lieu à des modifications afférentes aux autres programmes de premier cycle ayant une composante de philosophie (Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie ; Baccalauréat en philosophie et études classiques ; Baccalauréat en science politique et philosophie ; Mineure en éthique et droit). L'objectif principal de la modification vise à répondre à de nouveaux besoins de formation, de manière à couvrir des contenus rattachés aux nouveaux champs d'études et de recherche en philosophie (philosophie africaine, philosophie de l'intelligence artificielle, éthique animale, philosophie du travail, philosophie de la médecine, phénoménologie contemporaine), et de manière à actualiser les contenus associés aux champs plus classiques de la philosophie (histoire de la philosophie ancienne, médiévale et moderne, philosophie allemande et française, épistémologie, métaphysique, philosophie des sciences, éthique et philosophie politique).

La réorganisation des contenus et des cours permettra d'améliorer la lisibilité du programme de Baccalauréat spécialisé en philosophie et du cheminement (diminution du nombre de blocs de cours, passant de 12 à 8 ; uniformisation des intitulés des blocs), de renouveler les contenus des cours obligatoires et d'en augmenter le nombre (passant de 18 à 30 crédits de cours obligatoires), et de renouveler l'offre générale de cours à option. Plus particulièrement, les blocs portant sur l'histoire de la philosophie ont été fusionnés en un seul bloc, lequel intègre aussi les cours d'histoire de la philosophie chinoise et de la philosophie africaine, de manière à couvrir un ensemble de traditions philosophiques ne se limitant pas aux traditions occidentales. Le renouvellement des cours obligatoires a aussi été apporté dans le programme de Mineure et dans certains programmes bidisciplinaires, et leur nombre a été bonifié. Le nombre de blocs de cours a également été réduit dans les programmes bidisciplinaires. La nouvelle structure présente un équilibre entre les axes d'enseignement et de recherche ; un meilleur équilibre a également été défini dans l'offre de cours selon les niveaux (cours de niveaux 1000, 2000 et 3000), en vue d'améliorer le suivi des cheminements types. La mise à jour des contenus et des cours donne lieu à la création de 16 cours et à l'abolition de 18 cours, et des modifications sont apportées aux titres et aux sigles de certains cours (notamment, afin de mieux refléter le niveau du contenu proposé). Cette importante mise à jour viendra enrichir la formation en regard de cheminements et de collaborations pluridisciplinaires, et en regard de la visibilité et de l'attractivité des programmes. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-132.

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, signale que la refonte proposée a été posée à la suite du rapport d'autoévaluation, mais également du rapport synthèse et des recommandations de la Sous-commission d'évaluation des programmes ; il félicite le Département et la Faculté, en ce que les modifications présentées répondent adéquatement à ces recommandations.

En réponse à des questions et avis présentés, des précisions sont apportées sur les modalités prévues afin d'améliorer l'intégration (au-delà de la simple juxtaposition) entre les deux disciplines concernées par des programmes bidisciplinaires, et sur la possibilité d'arrimer l'offre de cours en éthique animale, en collaboration avec la Faculté de médecine vétérinaire. Des précisions additionnelles portent sur des formations à distances non créditées pouvant être intégrées à des programmes selon une modalité obligatoire. On prend note d'avis sur le suivi de collaborations relatives à l'offre de cours en éthique, et sur le rôle du Département de philosophie, pouvant offrir son expertise dans le cadre de collaborations, possibles et à encourager.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences :

la modification aux programmes de premier cycle:
 Baccalauréat spécialisé (1-195-1-0), Majeure (1-195-2-0) et Mineure (1-195-4-0) en philosophie,
 Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie (1-148-1-5),
 Baccalauréat en philosophie et études classiques (1-199-1-0),
 Baccalauréat en science politique et philosophie (1-247-1-0),
 Mineure en éthique et droit (1-198-4-0),

conformément au document 2024-A0033-1163-132.

CE-1163-6.3 Faculté des arts et des sciences – Département des littératures de langue française

Faculté des arts et des sciences – Direction

- Modification au programme de Mineure en études québécoises (1-375-4-0), devenant *Mineure en culture québécoise* (1-375-4-1)
- Modification aux programmes de Baccalauréat par cumul en Gestion de projets (profil gestion de projets en art), et de Baccalauréat par cumul en Cultures, sociétés et religions

2024-A0033-1163-133, 133.1

La modification au programme de Mineure en études guébécoises en propose une refonte importante, en lien avec les recommandations du rapport d'évaluation, et en lien avec le constat de la nécessité de définir une nouvelle identité pour ce programme, en recentrant son orientation autour des questions relatives à la culture au Québec, de manière à refléter l'état actuel des études québécoises, à consolider l'arrimage du programme à son département d'attache, et à le doter d'une identité propre, laquelle pourra répondre aux besoins de formation dans ce domaine et rendre compte du sentiment d'appartenance qui lui fait actuellement défaut. Par ailleurs, la raison d'être des études québécoises dans l'offre de formation de la plus importante université francophone est reconnue; la refonte proposée permettra à l'Université d'occuper un créneau unique qui répond à de nouveaux besoins de formation (la recension des programmes existants a confirmé qu'on ne trouve pas d'équivalent francophone au programme envisagé). Se posant dans un contexte de reconfiguration des études québécoises et s'appuyant sur les récents chantiers de la recherche sur le Québec (dont les États généraux sur la recherche en littérature et culture québécoises, tenus par le Centre de recherche interuniversitaire sur la littérature et la culture au Québec-CRILCQ en 2021), le programme veut refléter les nouvelles tendances en histoire de l'art et en études

littéraires et culturelles, selon une approche décloisonnée, permettant d'aborder l'ensemble des formes, théories et pratiques culturelles, en accordant une attention aux pratiques non dominantes (par exemple, la culture de grande consommation), et aux différentes communautés actives dans le milieu culturel au Québec. Cette orientation justifie l'attribution d'un nouvel intitulé (et numéro) au programme, devenant *Mineure en culture québécoise*. La nouvelle structure du programme comportera 6 crédits de cours obligatoires (bloc 70A – Fondements), et 24 crédits de cours à option (blocs 70B à E), identifiés selon les champs suivants : Pratiques artistiques et littéraires au Québec ; Communautés culturelles au Québec et identités de genre (abordant les enjeux des communautés et des identités selon les angles historique, sociologique et anthropologique) ; Approches de la culture (approches et outils théoriques et critiques) ; Perspectives sur le Québec (choix de cours d'autres disciplines des sciences humaines et sociales). Deux nouveaux cours sont créés pour le bloc obligatoire : QCF 1951–Exploration des espaces culturels au Québec, et QCF 1952–Approches des études culturelles au Québec. Deux cours sont abolis (QCF 3100 et QCF 1960).

Le programme de Mineure en culture québécoise se posant dans un contexte de complémentarité avec l'offre de formation de la Faculté des arts et des sciences, et dans le souci de définir des parcours de formation cohérents, il est proposé de l'intégrer à la liste des programmes constitutifs des baccalauréats par cumul suivants : Baccalauréat en gestion de projets (profil gestion de projets en art), et Baccalauréat en Culture, sociétés et religions.

L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2025. La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-133.

En réponse à des questions présentées, il est mentionné que les nouveaux cours QCF 1951 et QCF 1952 pourront recevoir des étudiants d'autres programmes, dans la mesure où des places seront disponibles (le nombre d'inscriptions pour ces cours sera limité).

Le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux, indique que la refonte proposée répond adéquatement aux recommandations issues du processus d'évaluation ; il félicite le Département et la Faculté pour la qualité du travail réalisé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté des arts et des sciences :

- la modification au programme de Mineure en études québécoises (1-375-4-0), devenant *Mineure en culture québécoise* (1-375-4-1), au Département des littératures de langue française,
- la modification aux programmes de Baccalauréat par cumul en Gestion de projets (profil gestion de projets en art), et de Baccalauréat par cumul en Culture, sociétés, et religion, à la Faculté des arts et des sciences Direction,

conformément au document 2024-A0033-1163-133.

CE-1163-7 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.3.

La vice-doyenne aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, Pierrette Gaudreau, présente le projet inscrit au point 7.1.

La vice-doyenne aux études de cycles supérieurs et à l'engagement communautaire de la Faculté des arts et des sciences, Sophie Parent, présente le projet inscrit au point 7.2.

Le représentant de l'École HEC Montréal, François Bellavance, présente les projets inscrits au point 7.3.

CE-1163-7.1 Faculté de médecine - Direction

- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-6-2)

2024-A0033-1163-127

L'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise est proposée à compter du trimestre d'hiver 2024, ce microprogramme ne recevant plus d'inscriptions et ayant été remplacé par une autre offre de formation. L'abolition concerne également les sigles de cours associés au Microprogramme (quatre cours de sigle MMD). La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-127.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en médecine d'assurance et d'expertise (2-452-6-2), à la Faculté de médecine – Direction, conformément au document 2024-A0033-1163-127.

CE-1163-7.2 Faculté des arts et des sciences – Département d'informatique et de recherche opérationnelle

- Abolition du programme de Maîtrise en commerce électronique (2-177-1-0) 2024-A0033-1163-128

L'abolition du programme de Maîtrise en commerce électronique est proposée à compter du trimestre d'hiver 2024, ce programme ne recevant plus d'inscriptions. L'abolition concerne également les sigles de cours associés au programme (trois cours de sigle CEL). La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-128.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Maîtrise en commerce électronique (2-177-1-0), au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2024-A0033-1163-128.

CE-1163-7.3 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours
- Modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion, spécialisation Ingénierie financière – cheminement avec projet supervisé (3463), et à la version anglaise MSc Specialization Financial Engineering – Supervised Project Stream (3263)

2024-A0033-1163-129

La modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion propose principalement la mise à jour des contenus et des cours, et la modification à la structure de la spécialisation Ingénierie financière – cheminement avec projet supervisé (et à sa version anglaise), par l'ajout d'un bloc de cours à option. L'implantation des programmes modifiés est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2024-A0033-1163-129.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à l'École HEC Montréal :

- la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion : répertoire de cours,
- la modification au programme de Maîtrise ès sciences en gestion, spécialisation Ingénierie financière cheminement avec projet supervisé (3463), et à la version anglaise MSc Specialization Financial Engineering Supervised Project Stream (3263),

conformément au document 2024-A0033-1163-129.

CE-1163-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1163-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 23 avril 2024, à 14 heures.

CE-1163-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité,	le 23 avril 2024 – délibération CE-1164-2
La présidente,	Le secrétaire général,
Pascale Lefrançois	Alexandre Chabot